

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le peuple colombien a dit « non » à l'Accord de paix entre le gouvernement et la guérilla FARC-EP : Il s'agit d'un pas en arrière, mais cela ne signifie pas la fin du processus de paix, selon Avocats sans frontières Canada

Bogotá, le 4 octobre 2016 - Avocats sans frontières Canada (ASFC) reçoit avec déception la décision souveraine prise par le peuple colombien lors du plébiscite dimanche dernier, de rejeter l'accord de paix signé le 26 septembre 2016 par le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaire de la Colombie - Armée du peuple (FARC-EP).

La victoire du « non » avec seulement 50,22 % des votes, signifie que l'accord de paix négocié entre le gouvernement et les FARC-EP depuis 2012 ne sera pas mis en œuvre.

« Le résultat du vote ne signifie pas nécessairement que le peuple colombien a dit “non” à la paix », a déclaré l'avocat Pascal Paradis, directeur général d'ASFC. « La marge en faveur du “non” est infinitésimale, avec un taux élevé d'abstention qui a atteint les 62 %. Il y a eu peu de temps pour expliquer les avancements, non seulement pour les victimes et les plus vulnérables, mais aussi pour tous les colombiens et colombiennes. Notamment, à propos des mécanismes de justice transitionnelle qui sont au cœur de l'accord, non seulement on a observé un manque d'information, mais aussi de la désinformation », a ajouté l'avocat Pascal Paradis.

Dans ses rapports *Paix avec justice transitionnelle (2014)* et *Observations aux accords de paix sur les victimes (2016)*, ASFC a analysé le cadre juridique dans lequel se développe le processus de paix, du point de vue du respect des obligations internationales et des droits des victimes. « ASFC est toujours d'avis que le cadre juridique de l'accord peut constituer une base pour la paix. En espérant que la décision prise par le peuple colombien soit seulement un pas en arrière, permettant de poursuivre la recherche de solutions aux lacunes et ainsi, reprendre le chemin vers le dépôt définitif des armes, l'accompagnement des victimes et la fin du conflit », a mentionné le directeur général d'ASFC.

Dans ce sens, ASFC, salue la décision des parties de maintenir le cessez-le-feu et continuer les négociations afin de parvenir à une solution pacifique et politique.

[À propos d'Avocats sans frontières Canada](#)

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. ASFC est active en Colombie depuis 2003 où elle participe au dialogue national sur la justice transitionnelle et appuie la représentation juridique des victimes du conflit, notamment dans des cas emblématiques de graves violations des droits humains.



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIERES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada

Pour communiquer avec ASFC :

Jeanne Pariseau
Agente des communications et événements
(418) 907-2607 poste 110 ou (581) 991-9907
communications@asfcanda.ca

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance d'ASFC, joignez-vous à nous sur :



Site Internet
Facebook
Twitter
LinkedIn

<http://www.asfcanda.ca/fr>
www.facebook.com/asfcanda.ca
www.twitter.com/ASFCanda
www.tinyurl.com/linkedinASFC